



[LIVRE]



ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (LIVRE)

DISPOSITIFS D'ALCA • 2024-2025

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

SOMMAIRE

ALCA, un partenaire pour vos parcours EAC p.2

Les dispositifs :

• *Auteurs du patrimoine et bande dessinée* p.3

• *Ateliers de traduction littéraire* p.8

• *Résidences en territoire: résidences EAC Livre, Cinéma & Audiovisuel* p.12

• *De livre en livre* p.17

• *La Piscine: dispositif de médiation en mouvement* p.21

Contacts p.26

Présentation de Juliette Armagnac p.27



ALCA, UN PARTENAIRE POUR VOS PARCOURS EAC

Par sa connaissance du territoire et des différents acteurs de la chaîne du livre, ALCA propose dans le cadre de ses dispositifs une offre et un cadre permettant au plus grand nombre de bénéficier d'un parcours EAC de qualité.

ALCA Nouvelle-Aquitaine souhaite offrir son expertise aux élèves et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'aux équipes pédagogiques.

- **En favorisant la diversité des publics touchés.**

Les programmes proposés par ALCA s'adressent à un large public, avec toujours les mêmes exigences qualitatives (lycées généraux, technologiques et professionnels, lycées agricoles, centres de formation des apprentis, Erea, mais aussi maisons familiales et rurales).

- **En favorisant la rencontre entre les professionnels de la chaîne du livre et les publics.**

ALCA accompagne les professionnels en articulant et en mettant en œuvre les politiques nationales et territoriales de soutien au livre et à la lecture, au cinéma et à l'audiovisuel, à l'éducation artistique et culturelle sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

Par sa connaissance des acteurs du livre et sa connaissance fine du réseau territorial, ALCA propose une expertise précise de l'offre culturelle et des professionnels pouvant intervenir en classe dans le cadre d'un projet précis.

- **En facilitant l'accès à des programmes EAC ambitieux et construits.**

Travaillés en concertation avec les différentes instances éducatives, ces programmes bénéficient d'un cadre et d'une souplesse permettant d'imaginer pour les élèves : résidences de médiation, ateliers de traduction ou même revisiter le patrimoine littéraire à l'aide de la pratique de la bande dessinée. Accompagner, faciliter la création du projet et contacter les professionnels adéquats sont les objectifs de ces dispositifs.

- **En développant des programmes d'éducation au livre et également d'éducation aux images.**

Retrouvez les dispositifs d'éducation aux images d'ALCA sur le site alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/cinema-audiovisuel/education-aux-images.



AUTEURS
DU PATRIMOINE
ET BANDE DESSINÉE

AUTEURS DU PATRIMOINE ET BANDE DESSINÉE

Ce programme s'attache à valoriser les autrices et les auteurs du patrimoine et les bédéistes de Nouvelle-Aquitaine.

Ce dispositif propose de découvrir les œuvres d'écrivaines et d'écrivains du patrimoine : François Mauriac, Pierre Loti, Louis Chadourne, Léon Bloy, Jean Giraudoux, Eugène Fromentin, Francis Jammes, Félix Arnaud, George de Peyrebrune, Marcelle Tinayre et André Léo à partir de recherches documentaires et de pratique de la bande dessinée. Il s'agit d'un parcours ayant pour but la découverte des métiers de la conservation du patrimoine et le métier de bédéiste ainsi que la visite d'un lieu patrimonial.

Faire découvrir aux élèves un lieu patrimonial sur le territoire, valoriser un corpus numérisé et proposer un temps de création avec un auteur ou une autrice de bande dessinée à partir des éléments du corpus sont les trois axes au cœur de ce programme.

La numérisation des fonds des archives et des bibliothèques ainsi que leur mise en ligne sur le web donnent une possibilité d'accès nouvelle aux collections patrimoniales.

Il s'agit de relier le virtuel et le concret au sein d'un cheminement mêlant l'étude d'un corpus documentaire numérisé, l'approche sensible de documents originaux, des rencontres avec des professionnels (de la conservation et de la création) et la création d'une planche BD avec une ou un professionnel.



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Nouvelle-Aquitaine (académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers).

Ce programme s'adresse à tous les lycéens et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine, qu'ils soient en établissements professionnels, techniques ou généraux ou bien qu'ils relèvent des établissements agricoles.

Il s'adresse aussi aux CFA, CFAA, Erea et MFR.

- Ce programme offre aux enseignants un cadre de projet souple qui leur permet de faire intervenir un auteur de bande dessinée dans leurs classes.
- Il offre un fonctionnement simplifié et la prise en charge de la rémunération de l'auteur.
- Il favorise l'interdisciplinarité des équipes pédagogiques.

COMMENT PRÉPARER UN PROJET « AUTEURS DU PATRIMOINE ET BANDE DESSINÉE » ?

À chacune des étapes du projet, listées ci-dessous, le porteur de projet s'engage à informer ALCA de toutes les évolutions.

1. **Choisir un auteur** parmi : François Mauriac, Pierre Loti, Louis Chadourne, Léon Bloy, Jean Giraudoux, Eugène Fromentin, Francis Jammes, Félix Arnaud, George de Peyrebrune, Marcelle Tinayre et André Léo.
2. **Choisir un auteur de BD de Nouvelle-Aquitaine** en concertation avec ALCA. Cet auteur doit être édité à compte d'éditeur.

3. **Définir le nombre d'ateliers souhaité** : de 1 à 5 séances ; une séance ne peut pas dépasser une demi-journée de 4 heures.

4. **Planifier une journée de visite patrimoniale** :

- Visite et découverte de fonds anciens, en partenariat avec les bibliothèques/archives départementales.
- Visite de lieux du patrimoine, maisons d'auteur, sites de conservation, musées... associée à l'auteur du patrimoine choisi.

La visite patrimoniale est obligatoire et conditionne l'acceptation du projet.

RESSOURCES POUR LES ENSEIGNANTS

- Les portraits des auteurs proposés dans ce dispositif sont à découvrir sur le site d'ALCA : alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/education-artistique-et-culturelle-developpement-de-la-lecture/auteurs-du-patrimoine-et-bande-dessinee
- Planches BD autour d'œuvres d'auteurs du patrimoine régional créées par des dessinateurs contemporains.
- « Pastilles vidéo » destinées à présenter les auteurs de la sélection.
- Catalogue patrimonial numérique d'ALCA : alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/centre-de-ressources
- BDNF en ligne : outils de fabrication de planches BD (bdnf.bnf.fr).
- Gallica : bibliothèque numérique patrimoniale et encyclopédique (gallica.bnf.fr).
- Podcast *Matrimoine littéraire oublié*, une série consacrée aux autrices néo-aquitaines : prologue-alca.fr/fr/actualites/aurelia-coulatylit-marcelle-tinayre-13

FINANCEMENT DU PROJET

L'établissement s'engage à réserver un budget pour tout frais lié au projet (déplacement et visite, documentation, fournitures).

UN PROGRAMME PARTENARIAL

ALCA construit un partenariat avec les Daac des académies ainsi qu'avec la Draaf qui consiste à :

- Relayer le programme auprès des établissements et des enseignants (parcours intégrés aux actions académiques de la Daac).
- Construire ensemble des temps d'information et d'échange utiles aux projets.
- Participer à la commission de sélection pour examiner les différents projets et déterminer ceux qui seront accompagnés.

ALCA incite les enseignants porteurs de projet à se rapprocher des médiathèques de secteur qui peuvent souvent présenter leur fonds de littérature patrimoniale et donner un éclairage spécifique au projet.

Ce projet reçoit le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Drac Nouvelle-Aquitaine.

LE PROTOCOLE D'INSCRIPTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1. **L'équipe enseignante remplit un formulaire d'inscription** avant le 23 juin 2023, accessible sur ADAGE. Accès par le portail Arena et nommé « ALCA Auteurs du patrimoine et bande dessinée » :
portailrh.ac-bordeaux.fr
L'agence offre un appui aux enseignants intéressés pour la construction de leur dossier (voir les contacts de l'équipe Transmission EAC Livre page 26).
2. **Une commission** associant des représentants d'ALCA, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Draaf, des Daac des académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges **sélectionne les dossiers retenus** pour l'année scolaire 2024-2025.

PRIS EN CHARGE PAR ALCA	PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTABLISSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération de l'auteur <i>(si plus de cinq ateliers, l'établissement devra prendre en charge les séances supplémentaires).</i> • Transport de l'auteur. • Restitution. 	<ul style="list-style-type: none"> • Visite et déplacements des élèves dans le lieu patrimonial. • Repas de l'auteur, restauration scolaire ou autre. • Hébergement de l'intervenant <i>(cette dépense, extrêmement rare, dépend des horaires des ateliers - un intervenant a en moyenne 1 h 45 de trajet, il convient donc d'en tenir compte).</i> • Frais de documentation. • Tout autre frais matériel : papeterie, crayon... • Autres frais spécifiques : le projet de l'équipe enseignante peut prévoir d'autres intervenants ou d'autres déplacements; dans ce cas, les frais afférents incombent à l'établissement.

3. La décision de la commission de sélection est notifiée aux enseignants porteurs de projet dans le courant de l'été.



**ATELIERS
DE TRADUCTION
LITTÉRAIRE**

ATELIERS DE TRADUCTION LITTÉRAIRE

Ce programme s'attache à valoriser les traducteurs et les traductrices littéraires de Nouvelle-Aquitaine.

Grâce au programme Ateliers de traduction littéraire, chaque année depuis 2000, des lycéens et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine bénéficient d'ateliers de traduction menés par des professionnels sur plusieurs séances. Ces ateliers sont l'occasion pour des jeunes de s'immerger dans une culture et

une langue différentes des leurs, d'approcher un métier contribuant à l'enrichissement de leurs horizons culturels et de découvrir des œuvres et des auteurs.

Ce programme permet d'aborder une grande variété de langues et de genres littéraires : poésie, romans, nouvelles... Il propose également d'aborder la traduction dans le domaine de la bande dessinée et du roman graphique.



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Nouvelle-Aquitaine (académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers).

Ce programme s'adresse à tous les lycéens et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine, qu'ils soient en établissements professionnels, techniques ou généraux ou bien qu'ils relèvent des établissements agricoles.

Il s'adresse aussi aux CFA, CFAA, Erea et MFR. La souplesse des formules permet de s'adapter aux configurations de l'alternance.

- Ce programme offre aux enseignants un cadre de projet souple qui leur permet de faire intervenir un traducteur littéraire professionnel dans leurs classes.
- Il offre un fonctionnement simplifié et un appui financier pour la rémunération du traducteur.
- Il favorise l'interdisciplinarité des équipes pédagogiques.

COMMENT PRÉPARER UN PROJET « ATELIER DE TRADUCTION LITTÉRAIRE » ?

1. Le choix d'une langue

Tout projet d'atelier de traduction commence par le choix d'une langue, d'une culture à découvrir et à partager. En Nouvelle-Aquitaine, nous bénéficions de traducteurs littéraires dans une douzaine de langues : l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le chinois, le russe, le portugais, l'italien, le japonais, le turc, le finnois, le basque, l'occitan...

2. Un traducteur et une œuvre

Nous invitons les enseignants à se rapprocher

des référentes EAC d'ALCA (voir page 26) pour être mis en relation avec des traducteurs correspondants au projet.

3. Définir le nombre d'ateliers souhaité

De 2 à 5 séances ; une séance ne peut pas dépasser une demi-journée de 4 heures. Tout atelier supplémentaire devra être pris en charge par l'établissement.

4. Une nouvelle traduction

Les élèves accompagnés du traducteur professionnel et de l'équipe enseignante porteuse du projet construiront leur propre traduction de l'œuvre ou des extraits choisis, expérimenteront la traduction comme création et s'immergeront dans une autre culture.

FINANCEMENT DU PROJET

ALCA vous accompagne dans la construction du budget, sur sollicitation de votre part. L'établissement s'engage à verser à ALCA une contribution forfaitaire de 300 € de participation à la rémunération de l'auteur. Cette contribution sera facturée par ALCA à l'établissement sur Chorus ou sur facture pour les établissements privés. La participation forfaitaire ne peut pas être réglée avec le pass Culture.

UN PROGRAMME PARTENARIAL

ALCA construit un partenariat avec les Daac des académies ainsi qu'avec la Draaf qui consiste à :

- Relayer le programme auprès des établissements et des enseignants (parcours intégrés aux actions académiques de la Daac).

- Construire ensemble des temps d'information et d'échange utiles aux projets.
- Participer à la commission de sélection pour examiner les différents projets et déterminer ceux qui seront accompagnés.

ALCA incite les enseignants porteurs de projet à se rapprocher des médiathèques de secteur qui peuvent donner un éclairage spécifique au projet.

Ce projet reçoit le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Drac Nouvelle-Aquitaine.

LE PROTOCOLE D'INSCRIPTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1. L'équipe enseignante remplit un **formulaire d'inscription** avant le 28 juin 2024, accessible sur ADAGE. Accès par le portail Arena et nommé « ALCA Ateliers de traduction littéraire » : portailrh.ac-bordeaux.fr

L'agence offre un appui aux enseignants intéressés pour la construction de leur dossier (voir les contacts de l'équipe Transmission EAC Livre page 26).

2. Une **commission** associant des représentants d'ALCA, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Draaf, des Daac des académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges **sélectionne les dossiers retenus** pour l'année scolaire 2024-2025.
3. La **décision de la commission de sélection est notifiée aux enseignants** porteurs de projet dans le courant de l'été.

PRIS EN CHARGE PAR ALCA	PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTABLISSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération de l'auteur <i>(si plus de cinq ateliers, l'établissement devra prendre en charge les séances supplémentaires).</i> • Transport de l'auteur. • Restitution. 	<ul style="list-style-type: none"> • 300 € de participation forfaitaire à la rémunération de l'auteur (facturée par Chorus ou en direct, ne peut passer par le pass Culture). • Repas de l'auteur, restauration scolaire ou autre. • Hébergement de l'intervenant <i>(cette dépense, extrêmement rare, dépend des horaires des ateliers – un intervenant a en moyenne 1 h 45 de trajet, il convient donc d'en tenir compte).</i> • Frais de documentation. • Tout autre frais matériel : papeterie, crayon... • Autres frais spécifiques : le projet de l'équipe enseignante peut prévoir d'autres intervenants ou d'autres déplacements ; dans ce cas, les frais afférents incombent à l'établissement.



RÉSIDENCES EN TERRITOIRE :
RÉSIDENCES EAC LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL

RÉSIDENCES EN TERRITOIRE : RÉSIDENCES EAC LIVRE, CINÉMA & AUDIOVISUEL

ALCA propose un programme de résidences de médiation et de création de six semaines dans les établissements de Nouvelle-Aquitaine (lycées, CFA, MFR, lycées agricoles...) avec un auteur ou une autrice (romanciers, poètes, traducteurs, scénaristes BD, dessinateurs, coloristes, illustrateurs, photographes publiés, scénaristes et réalisateurs) souhaitant développer un projet avec les scolaires. Hébergés au sein des établissements, ou dans un logement à proximité, les auteurs vont à la rencontre des enseignants, des élèves et rayonnent également dans d'autres structures culturelles et socio-culturelles du territoire.

L'auteur mène un travail de médiation et de création avec les élèves, apprentis, étudiants, stagiaires, communauté éducative.

Les objectifs communs seront définis par l'auteur, l'établissement et ALCA précisant les actions pédagogiques, le calendrier détaillé et les contenus artistiques, culturels mis en œuvre.

L'établissement est encouragé à envisager un partenariat large afin d'inscrire la résidence dans une démarche d'ouverture du lycée aux acteurs du territoire, qu'ils soient culturels, sociaux, scolaires (librairies, salles de cinéma, bibliothèques du territoire, Ehpad, centres de loisirs...).

La résidence aboutira à un temps de restitution avec les partenaires sur le territoire concerné (lectures filmées, édition d'un recueil, film d'atelier, œuvre en ligne...).

Le Conseil de vie lycéenne (CVL), la Maison des lycéens (MDL) ainsi que les internes seront considérés comme des partenaires privilégiés.

Dans sa dimension pédagogique, la résidence est le point de convergence du projet de création d'un auteur et du volet artistique et culturel du projet d'établissement, dont les résidences peuvent constituer un axe fort.

En fonction de l'auteur sélectionné par l'établissement, les projets pourront prendre les formes suivantes : ateliers de traduction littéraire, de poésie, d'écriture, de réalisation, de création audiovisuelle, etc. Ils tiendront compte des dispositifs déjà mis en place, type Contrat territoire lecture.

ALCA se tiendra à disposition des équipes pédagogiques pour les accompagner dans la définition et la réalisation de leurs projets.

Retrouvez les articles sur chacune des résidences sur :

www.prologue-alca.fr/categories-actus-prologue/residences-en-territoire



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Nouvelle-Aquitaine (académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers).

Ce programme s'adresse à tous les lycéens et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine, qu'ils soient en établissements professionnels, techniques ou généraux ou bien qu'ils relèvent des établissements agricoles.

Il s'adresse aussi aux CFA, CFAA, Erea et MFR.

CHAMPS ARTISTIQUES CONCERNÉS

Les auteurs accueillis seront du domaine du livre, du cinéma, de la création audiovisuelle. Le dispositif vise à sensibiliser les jeunes de la région Nouvelle-Aquitaine à la création littéraire, cinématographique et audiovisuelle contemporaine, en privilégiant les rencontres, les échanges et la participation active des élèves et des jeunes.

MODALITÉS

1. Appel à projets

- Déclaration des candidatures des établissements.

Dossier à présenter :

- Descriptif du lycée et ses spécificités, le volet culturel du projet d'établissement, la description du territoire, ses spécificités, les partenaires culturels habituels.
- Descriptif du logement.
- Autres partenariats envisagés sur le territoire.

L'auteur en résidence doit pouvoir disposer d'un espace de travail adapté au sein de l'établissement ou à proximité, ainsi que d'un accès à Internet.

Le logement doit être individuel, meublé, disposer d'une chambre à coucher, d'une salle de bains privative et d'un espace de travail. Ce logement doit être accessible pour toute la durée de la résidence, week-ends inclus. Pour rappel, ce logement est obligatoire ; les chambres d'internat sont à exclure.

Si votre établissement ne dispose pas de logement de fonction, n'en a pas de vacant ou conforme, l'établissement s'inscrivant s'engage à trouver une solution de logement conforme aux attentes d'ALCA. Ce logement pourra être réservé dans le secteur privé ou en lien avec les collectivités locales. Dans tous les cas, les équipes d'ALCA peuvent vous aider à trouver une solution d'hébergement.

L'établissement pourra faire part de son souhait de résidence : BD, poésie, littérature, traduction, audiovisuel, etc. Si l'établissement envisage de travailler avec un auteur en particulier, il est possible d'en faire la demande (auteur répondant aux critères du dispositif). Ces demandes seront satisfaites en fonction des auteurs qui auront fait acte de candidature et de leurs disponibilités.

- Parallèlement, un appel à candidatures à destination des auteurs est lancé par ALCA. Il est ouvert à tous les auteurs professionnels dans les domaines du livre et du cinéma. Seront priorisés les auteurs néo-aquitains.

2. Instruction et validation de la résidence

Les dossiers seront instruits par un comité de sélection, début juillet, composé des partenaires de l'action : ALCA, Région, Drac, Draaf et rectorats. Une priorité sera donnée aux lycées professionnels et techniques, aux établissements en milieu rural, en territoires prioritaires qui ne bénéficient pas déjà pour la même année scolaire d'un programme de résidence. Hormis ceux qui co-candidatent déjà avec un auteur, les établissements pourront choisir un auteur courant septembre.

3. Préparation du projet de résidence avec ALCA

- La préparation s'effectuera au cours du premier trimestre de l'année scolaire.
- La résidence s'appuiera sur un projet construit en amont dans le cadre d'une rencontre préparatoire mise en place par ALCA et composée de l'artiste sélectionné, d'un professeur référent de l'établissement, d'un référent administratif de l'établissement, des équipes éducatives intéressées par le projet, du professeur documentaliste, d'ALCA et éventuellement des partenaires repérés sur le territoire.

- Une convention sera établie par ALCA entre l'artiste, l'établissement et ALCA, énumérant les obligations et modalités logistiques du projet.

4. Déroulement de la résidence

La résidence s'effectuera au cours du deuxième ou du troisième trimestre de l'année scolaire.

La résidence a lieu idéalement à partir du deuxième trimestre de l'année scolaire (du premier trimestre si le projet est prêt). La personne référente dans l'établissement, en lien permanent avec ALCA, s'assure du bon déroulement de la résidence, du respect du projet défini au premier trimestre et facilite les déplacements de l'auteur vers les structures partenaires.

5. Évaluation de la résidence

- Le lycée adressera à ALCA un bilan qualitatif et quantitatif.
- ALCA réalisera un article après la résidence sur sa revue en ligne *Prologue*.

PRIS EN CHARGE PAR ALCA <i>(avec le soutien de la Région et de la Drac Nouvelle-Aquitaine)</i>	PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTABLISSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération de l'auteur ainsi que deux allers-retours entre son domicile et le lieu de résidence. <p>La Région Nouvelle-Aquitaine prendra en charge si besoin pour les projets retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux nécessaires pour la mise en conformité des logements (petits travaux de rafraîchissement) dans les établissements dont elle a la charge. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hébergement de l'auteur en résidence. • Restauration scolaire du lundi midi au vendredi midi inclus, hors congés scolaires. • L'établissement réservera a minima un budget de 500€ (documentation, fournitures, petits déplacements liés aux projet, restitution).

Obligations de l'établissement

L'établissement s'engage à nommer un référent au sein de son équipe pédagogique (professeur référent culture, professeur documentaliste, etc.) qui sera l'interlocuteur privilégié de l'auteur et d'ALCA. Il sera également en charge de la coordination de la résidence en lien avec les équipes éducatives.

Ce référent s'impliquera dans le suivi de la résidence et l'aménagement horaire nécessaire à son bon fonctionnement.

UN PROGRAMME PARTENARIAL

ALCA construit un partenariat avec les Daac des académies ainsi qu'avec la Draaf qui consiste à :

- Relayer le programme auprès des établissements et des enseignants (parcours intégrés aux actions académiques de la Daac).
- Construire ensemble des temps d'information et d'échange utiles aux projets.
- Participer à la commission de sélection pour examiner les différents projets et déterminer ceux qui seront accompagnés.

ALCA incite les enseignants porteurs de projet à se rapprocher des médiathèques de secteur qui peuvent donner un éclairage spécifique au projet.

Ce projet reçoit le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Draaf Nouvelle-Aquitaine.

LE PROTOCOLE D'INSCRIPTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1. **L'équipe enseignante remplit un formulaire d'inscription** avant le 28 juin 2024, accessible sur ADAGE. Accès par le portail Arena et nommé « ALCA Résidences EAC Livre cinéma Audiovisuel » : portailrh.ac-bordeaux.fr
L'agence offre un appui aux enseignants intéressés pour la construction de leur dossier (voir les contacts de l'équipe Transmission EAC Livre page 26).
2. **Une commission** associant des représentants d'ALCA, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Draaf, des Daac des académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges **sélectionne les dossiers retenus** pour l'année scolaire 2024-2025.
3. **La décision de la commission de sélection est notifiée aux enseignants** porteurs de projet dans le courant de l'été.
4. La sélection des auteurs est opérée en deux phases : une présélection est faite par un jury. À la suite de cette sélection, **les établissements scolaires retenus choisiront, en septembre, le dossier correspondant le plus à leur demande** en fonction du projet pédagogique et culturel renseigné.



**delivre
en livre**

DE LIVRE EN LIVRE

Avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, en accord avec les rectorats de Bordeaux, de Limoges et de Poitiers et la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ALCA Nouvelle-Aquitaine organise le prix De livre en livre, prix littéraire des lycéen/nes et apprenti/es de Nouvelle-Aquitaine.

Le prix a un triple objectif :

- Lire et choisir : faire lire la diversité des genres et des auteurs et des autrices de Nouvelle-Aquitaine. Rappeler les droits du lecteur en renforçant sa pensée critique et sa liberté de choix.
- Rencontre avec la création : permettre la rencontre des jeunes lecteurs avec les auteurs et les autrices de la région, en vue de rendre sensible et proche l'acte de création.
- Relation aux métiers du livre : faire découvrir aux jeunes lecteurs l'ensemble des métiers du livre et leurs logiques à la fois artistique et économique.

Le prix consiste en la lecture de cinq livres, tous genres confondus, d'auteurs et d'autrices résidant en Nouvelle-Aquitaine, sélectionnés par un comité de professionnels et de lycéens.

À l'issue des lectures, chaque élève vote pour le livre qui emporte son suffrage, après des discussions, ateliers, ou tout autre moyen que l'équipe pédagogique de l'établissement juge opportune de mettre en place. Chaque élève vote. Un élève = une voix. Le temps de lecture est effectif du début des vacances de la Toussaint jusqu'à la fin de la semaine suivant la fin des vacances de printemps.

Une personne référente du projet global au sein de l'établissement, en lien avec l'ensemble des professeurs et équipe pédagogique intéressés par le prix, est l'interlocutrice privilégiée avec l'équipe d'ALCA. Cette personne est chargée de recueillir l'ensemble des votes et de les transmettre à ALCA.

Une journée de clôture et de cérémonie pour la remise du prix au lauréat est organisée au mois de mai. Tous les établissements participants sont invités. Les productions des élèves, s'il y en a, sont valorisées. Des ateliers et des rencontres sont également programmées.



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Nouvelle-Aquitaine (académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers).

Ce programme s'adresse à tous les lycéens et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine, qu'ils soient en établissements professionnels, techniques ou généraux ou bien qu'ils relèvent des établissements agricoles.

- Ce programme offre aux enseignants un cadre de projet souple qui leur permet de faire participer un groupe de lycéens à un prix littéraire.
- Il permet la prise en charge de la rémunération d'un auteur pour une rencontre; l'achat de livres de la sélection offerts par ALCA en complément de ceux acquis par l'établissement.
- Il favorise l'interdisciplinarité des équipes pédagogiques en partenariat avec le professeur documentaliste.

Pendant le temps de lecture, entre octobre et avril, des rencontres avec les auteurs, les autrices, les éditeurs, les éditrices et les libraires peuvent être organisées. ALCA prend en charge la rémunération des intervenants, les frais de déplacements, d'hébergement, de restauration du soir le cas échéant.

RESSOURCES POUR LES ENSEIGNANTS

- Un livret d'accompagnement de la sélection est mis à la disposition des équipes éducatives pour enrichir la découverte des livres et des auteurs à travers des notes de lectures,

biographies des auteurs et pistes pédagogiques. Au moins un comité de lecture, pour discuter des livres, est mis en place dans l'établissement. Les modalités d'organisation sont à la charge des établissements. En cas de besoin, l'équipe d'ALCA peut accompagner à la mise en place de ces comités de discussion.

- ALCA propose des formations – une par académie – sur l'animation d'un jury de lecteurs et la pratique de l'argument positif.
- Des capsules vidéo de présentation des auteurs sont disponibles sur le site d'ALCA ainsi que des ressources sur son e-media *Prologue*.

L'établissement s'engage à acheter des lots de livres de la sélection; ALCA complète l'acquisition d'un lot de cinq livres pour dix participants.

UN PROGRAMME PARTENARIAL

ALCA construit un partenariat avec les Daac des académies ainsi qu'avec la Draaf qui consiste à :

- Relayer le programme auprès des établissements et des enseignants (parcours intégrés aux actions académiques de la Daac).
- Construire ensemble des temps d'information et d'échange utiles aux projets.

ALCA incite les enseignants porteurs de projet à se rapprocher de la médiathèque la plus proche qui peut accueillir des rencontres.

Ce projet reçoit le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine.

LE PROTOCOLE D'INSCRIPTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1. L'équipe enseignante remplit un **formulaire de préinscription** avant le 4 octobre 2024, accessible sur ADAGE. Accès par le portail Arena et nommé « ALCA De livre en livre » : portailrh.ac-bordeaux.fr
L'agence offre un appui aux enseignants intéressés pour la construction de leur dossier (voir les contacts de l'équipe Transmission EAC Livre page 26).
2. La validation de la participation des établissements sera notifiée par ALCA au mois d'octobre aux enseignants porteurs.

Retrouvez le règlement et toutes les informations sur le site d'ALCA Nouvelle-Aquitaine :

alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/education-artistique-et-culturelle-developpement-de-la-lecture/de-livre-en-livre

PRIS EN CHARGE PAR ALCA	PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTABLISSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Rémunération des intervenant(e)s, frais de déplacements, d'hébergement, de restauration du soir le cas échéant. • Formation à l'animation d'un jury de lecteurs pour les enseignants. • Achat de livres en complément <i>(la règle est la mise à disposition d'un lot de 5 livres pour 10 participants. Un lot supplémentaire est fourni aux 5 supplémentaires (exemple : 22 participants = 2 lots ; 25 participants = 3 lots).</i> <i>Les livres fournis par ALCA sont commandés par ALCA dans le réseau des librairies indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, au plus près des établissements. Ils sont livrés directement à l'établissement).</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de lots de livres de la sélection. • Repas de l'auteur, restauration scolaire ou autre. • Frais de déplacement pour les élèves et leurs accompagnants pour la cérémonie de révélation en Nouvelle-Aquitaine. • Autres frais spécifiques : le projet de l'équipe enseignante peut prévoir d'autres intervenants ou d'autres déplacements, dans ce cas, les frais afférents incombent à l'établissement.



LA PISCINE:
DISPOSITIF DE MÉDIATION
EN MOUVEMENT

LA PISCINE : DISPOSITIF DE MÉDIATION EN MOUVEMENT

La Piscine est un dispositif de médiation culturelle mobile à destination des établissements sous compétence régionale. Sa structure physique a été imaginé par la designeuse Chloé Petitjean à la suite d'un travail collaboratif avec plus d'une centaine d'élèves de terminale STD2A (Sciences et Technologie du Design et des Arts appliqués) de trois établissements de Nouvelle-Aquitaine.

Ce dispositif, composé de plusieurs fonds thématiques de livres et de nombreuses ressources numériques dans un univers immersif, est accompagné de différents outils qui permettront aux futurs emprunteurs de concevoir des projets d'EAC, notamment avec des fiches pratiques et dossiers construits autour de thématiques.

L'ensemble des dossiers thématiques sont accessibles depuis le site d'ALCA : alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/education-artistique-et-culturelle-developpement-de-la-lecture/la-piscine-un-dispositif-de-mediation-en-mouvement



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Nouvelle-Aquitaine (académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers).

Ce programme s'adresse à tous les lycéens et jeunes en formation de Nouvelle-Aquitaine, qu'ils soient en établissements professionnels, techniques ou généraux ou bien qu'ils relèvent des établissements agricoles.

Il s'adresse aussi aux CFA, CFAA, Erea et MFR.

- Ce programme offre aux enseignants un cadre leur permettant d'imaginer des actions d'éducation artistique et culturelle au livre en lien avec le projet de l'établissement.
- Il offre un fonctionnement simplifié et une facilitation des démarches administratives.
- Il favorise l'interdisciplinarité des équipes pédagogiques.

COMMENT PRÉPARER UN PROJET DE MÉDIATION AU LIVRE AVEC LA PISCINE ?

À chacune des étapes du projet, listées ci-dessous, le porteur de projet s'engage à informer ALCA de toutes les évolutions.

1. **Déterminer une équipe porteuse du projet et un référent** en son sein.
2. **Créer une base de projet de médiation** grâce aux différents dossiers thématiques et outils disponibles sur le site d'ALCA : alca-nouvelle-aquitaine.fr/fr/livre/education-artistique-et-culturelle-developpement-de-la-lecture/la-piscine-un-dispositif-de-mediation-en-mouvement

3. **Déposer votre candidature** (voir page 24 « Le protocole d'inscription pour les établissements scolaires »).

Lors de votre candidature, vous devrez choisir le type d'accompagnement souhaité ainsi que les fonds souhaités (au maximum de deux).

Une période préférentielle de prêt vous sera demandée dans le formulaire d'inscription. Veuillez noter que, bien que nous ferons de notre mieux pour accommoder vos préférences, si votre candidature est retenue la période de prêt finale peut différer afin de garantir un calendrier équilibré.

4. **Si votre dossier est retenu, l'équipe d'ALCA se rapprochera de vous** pour vous convier à une journée de construction de votre projet et d'information à l'usage des outils présents dans le dispositif.
5. **Une fois votre projet de médiation construit, ALCA se positionnera en facilitateur** administratif de votre projet et continuera de vous guider tout le long de sa réalisation.

FINANCEMENT DU PROJET

ALCA vous accompagne dans la construction du budget, sur sollicitation de votre part.

L'établissement s'engage à utiliser son pass Culture pour favoriser la venue d'intervenants dans la chaîne des métiers du livre et du cinéma dans l'établissement scolaire.

L'établissement s'engage à permettre et à financer la venue d'au moins une personne de l'équipe projet à la journée de prise en main proposée par ALCA.

UN PROGRAMME PARTENARIAL

ALCA construit un partenariat avec les Daac des académies ainsi qu'avec la Draaf qui consiste à :

- Relayer le programme auprès des établissements et des enseignants (parcours intégrés aux actions académiques de la Daac).
- Construire ensemble des temps d'information et d'échange utiles aux projets.
- Participer à la commission de sélection de juin pour examiner les différents projets et déterminer ceux qui seront accompagnés (5 projets par année scolaire).

Ce projet reçoit le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la Draaf Nouvelle-Aquitaine.

LE PROTOCOLE D'INSCRIPTION POUR LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

1. **L'équipe enseignante remplit un formulaire d'inscription** avant le 28 juin 2024, accessible sur ADAGE. Accès par le portail Arena et nommé « ALCA - La Piscine » : portailrh.ac-bordeaux.fr
L'agence offre un appui aux enseignants intéressés pour la construction de leur dossier (voir les contacts de l'équipe Transmission EAC Livre page 26).
2. **Une commission** associant des représentants d'ALCA, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Draaf, des Daac des académies de Bordeaux, Poitiers et Limoges **sélectionne les dossiers retenus** pour l'année scolaire 2024-2025.
3. **La décision de la commission de sélection est notifiée aux enseignants** porteurs de projet dans le courant de l'été.
4. **Une journée de prise en main du dispositif** et de constructions des projets est proposée aux enseignants participants.

PRIS EN CHARGE PAR ALCA	PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTABLISSEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • Prêt gracieux de la structure et des éléments constitutifs de La Piscine. • Livraison du dispositif dans l'établissement. • Création des offres pass Culture dédiées. • Gestion administrative de l'intervenant. • Transport et logistique de l'intervenant. • Prise en charge d'un article de mise en valeur sur l'un des médiums de communication d'ALCA. 	<ul style="list-style-type: none"> • La venue d'au moins une personne de l'équipe projet à la journée de prise en main proposée par ALCA (transport, restauration, hébergement, le cas échéant). • Rémunération des ateliers via le pass culture – part collective – de l'établissement en fonction du projet établi ou sur financement propre. • Repas de l'intervenant, restauration scolaire ou autre. • Hébergement de l'intervenant <i>(cette dépense, extrêmement rare, dépend des horaires des ateliers – un intervenant a en moyenne 1 h 45 de trajet, il convient donc d'en tenir compte).</i> • Frais de documentation. • Tout autre frais matériel : papeterie, crayon... • Autres frais spécifiques : le projet de l'équipe enseignante peut prévoir d'autres activités hors cadre ALCA ; dans ce cas, les frais afférents incombent à l'établissement.

CONTACTS

Pour l'ensemble des dispositifs EAC d'ALCA, l'équipe transmission se tient à votre disposition à l'adresse alca.eac.livre@alca-nouvelle-aquitaine.fr, l'interlocutrice concernée vous répondra directement.

• **Pour le dispositif Auteurs du patrimoine et bande dessinée :**

- Solène Brun, 07 57 00 08 98, solene.brun@alca-nouvelle-aquitaine.fr

• **Pour le dispositif Ateliers de traduction littéraire :**

- Solenn Gantheil, 07 50 56 37 92, solenn.gantheil@alca-nouvelle-aquitaine.fr

• **Pour le dispositif Résidences en territoire :**

- Stéphanie Collignon, 07 50 54 38 85, stephanie.collignon@alca-nouvelle-aquitaine.fr

- Amélie Bonneau, 05 33 89 43 07, amelie.bonneau@alca-nouvelle-aquitaine.fr

• **Pour le dispositif De livre en livre :**

- Stéphanie Collignon, 07 50 54 38 85, stephanie.collignon@alca-nouvelle-aquitaine.fr

- Solenn Gantheil, 07 50 56 37 92, solenn.gantheil@alca-nouvelle-aquitaine.fr

• **Pour le dispositif La Piscine :**

- Solène Brun, 07 57 00 08 98, solene.brun@alca-nouvelle-aquitaine.fr



Le visuel de ce document est une œuvre originale de l'illustratrice Juliette Armagnac.

« Je suis, dit-on chez moi, née avec un crayon dans la main... Je vis et travaille dans la petite maison où j'ai grandi, entourée de nature et depuis toujours peuplée d'aventurier(ère)s, de rêveur(se)s, de bricoleur(se)s et de bêtes sauvages.

Formée aux arts appliqués, à l'illustration et aux arts de la scène, j'aime m'approprier les outils et les matériaux qui tombent à ma portée : photographie, couture, dessin, découpe laser, céramique me permettent de créer des images où l'imaginaire et la réalité s'entremêlent étrangement...

Je partage mon temps entre création, encadrement de formations et animation d'ateliers pour petits et grands. Pour peu qu'il y ait une étincelle, les idées germent dans ma tête à la vitesse d'un feu d'artifice. Je joue avec les contraintes, m'accommode de chacune d'elles pour rebondir, réinventer, imaginer des possibles, contourner les limites, rebondir sur les contradictions, partager mon savoir-faire ou accompagner les autres dans l'exploration de leurs propres potentiels créatifs. »

(Juliette Armagnac)

juliettearmagnac.wixsite.com/juliettearmagnac/accueil



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ALCA
NOUVELLE-AQUITAINE**

+33 (0)5 47 50 10 00

www.alca-nouvelle-aquitaine.fr



**AGENCE LIVRE
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE**

• Site de Bordeaux :

MÉCA

5, parvis Corto-Maltese

CS 81 993

33088 Bordeaux Cedex

• Site de Limoges :

24, rue Donzelot

87000 Limoges

• Site de Poitiers :

62, rue Jean-Jaurès

86000 Poitiers

• Site d'Angoulême :

Maison alsacienne

2, rue de la Charente

16000 Angoulême